

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adoptera à sa séance ordinaire du 13 avril 2022 le règlement numéro 350-22 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel ». Ladite séance débutera à 20 h et se tiendra au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy à huis clos.

Contexte

Les modifications proposées visent à tenir compte des nouvelles dispositions législatives découlant de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 »

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie, la MRC tiendra une rencontre de consultation auprès de ses employés avant de procéder à l'adoption du règlement de modification.

Résumé

Le règlement numéro 350-22 a donc pour objet de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC afin d'y inclure une précision concernant l'acceptation de don, de marque d'hospitalité ou tout avantage offert par un fournisseur de biens ou de services, une modification concernant les valeurs de la MRC en matière d'éthique soit l'ajout du terme « civilité » et une précision concernant les communications sur le web et les médias sociaux et finalement, l'ajout de l'ensemble des membres de la direction pour l'application de la règle d'après-mandat.

Donné à Sorel-Tracy, le 29 mars 2022.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde